



DEMI-PENSION ET ETUDE 2024 - 2025  
ELEMENTAIRE

Après le 6 septembre 2024, l'école n'acceptera plus les changements de jours de  
demi-pension et d'étude

Mon enfant, Nom : ..... Prénom : ..... Classe : .....

reste à la demi-pension les \* :

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

reste à l'étude de 16H30 à 17h50 les \* :

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

Votre enfant ne doit pas être inscrit le même jour à l'étude et à une activité  
périscolaire au sein de l'école

\* mettre une croix dans la ou les cases de votre choix

**Le choix des jours est valable pour l'année entière.**

Néanmoins, si des modifications étaient indispensables, merci d'en informer par mail la direction :

- au plus tard le **13 décembre 2024** pour le 2<sup>ème</sup> trimestre (6 janvier 2025 au 28 mars 2025),
- au plus tard le **21 mars 2025** pour le 3<sup>ème</sup> trimestre (1er avril 2025 au 1er juillet 2025).

L'école élémentaire ferme ses portes à 18h00 précises.

Trois retards dans le mois entraîneront l'exclusion de votre enfant de l'étude pour le mois suivant.

Fait le : .....

Signature :